

## **ANIMATRICE OU ANIMATEUR DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE**

### **Nature du travail**

Les emplois d'animatrice ou d'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire comportent plus spécifiquement l'élaboration et la réalisation de programmes d'activités à caractère communautaire, humanitaire, spirituel et religieux visant à favoriser, chez les élèves, le développement d'une vie spirituelle autonome et responsable et leur contribution à l'édification d'une société harmonieuse et solidaire dans le respect des droits et libertés de conscience et de religion.

### **Qualifications requises**

Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié comportant principalement des cours dans les domaines suivants :

- spirituel ou religieux
- social

dont notamment des cours sur les grandes religions, les croyances ou les courants de pensée séculière, le rôle de la religion dans la vie des individus et des sociétés, les pratiques sociales et les enjeux sociaux contemporains, les techniques d'animation, la psycho-pédagogie de l'enfance et de l'adolescence, la relation d'aide et l'éthique de l'intervention, ainsi que des séminaires d'intégration personnelle et professionnelle et des stages d'observation et d'animation.

### **Quelques attributions caractéristiques**

L'animatrice ou l'animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire anime des activités qui permettent aux élèves de développer leur vie spirituelle, de participer à l'amélioration de leur milieu et de la société, ainsi que d'établir des liens entre leur vie spirituelle et leur engagement communautaire.

Elle ou il accompagne individuellement ou collectivement les élèves qui ont besoin d'approfondir des questions particulières ou de solutionner des difficultés rencontrées au plan de leur vie spirituelle et de leur engagement communautaire.

Elle ou il sensibilise l'ensemble des partenaires de l'école à la responsabilité qui leur incombe de faciliter le cheminement spirituel de l'élève. Elle ou il informe et conseille la direction sur la réalité et les besoins des élèves par rapport à leur vie spirituelle et leur engagement communautaire.

Elle ou il se concerta avec les autres personnels du milieu scolaire et soutient ceux-ci, le cas échéant, par des activités qui répondent à leur besoin d'information ou de formation au sujet de la vie spirituelle et de l'engagement communautaire des élèves.

Elle ou il participe à l'information des parents et des organismes présents dans la communauté sur les différents aspects du service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire et, le cas échéant, se concerta avec eux pour favoriser le développement des élèves aux plans de leur vie spirituelle et de leur engagement communautaire.